

ABONNEMENTS

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an... 48 | Trois mois... 12
Six mois... 24 | Un mois... 5

Toutes communications doivent, pour éviter les retards, être adressées à M. de CHONSKI, administrateur délégué. Bureaux : 5, rue Feydeau.

L'Ordre

ORDRE ET NATION

ABONNEMENTS

PARIS ET DÉPARTEMENTS
Un an... 48 | Trois mois... 12
Six mois... 24 | Un mois... 5

Les abonnements partent des 1er et 15 de chaque mois. On reçoit les annonces aux bureaux du journal, chez MM. Lagrange, Cerf et Co, place de la Bourse, 6, à Paris. Bureaux : 5, rue Feydeau

AVIS

Chaque semaine nous publions dans ce journal quelques feuilles détachées de l'Histoire des Châteaux de France, et nous donnons aujourd'hui la quatrième série de ce travail intéressant, qui est appelé, grâce au concours de tous, à un grand succès.

Les propriétaires qui désirent voir leur château figurer dans cet ouvrage, sont priés d'envoyer le plus tôt possible aux bureaux de l'Ordre, 5, rue Feydeau, à M. Coëtlogon, dont le nom de Loyal n'était que le pseudonyme, tous les documents nécessaires pour permettre d'établir aussi exactement que possible l'article qui les concerne.

Il est inutile de dire que cette publication n'entraîne aucun frais pour les propriétaires de châteaux.

Nous rappelons à nos lecteurs que tous ces articles détachés seront réunis en volumes splendidement écrits et illustrés de gravures et de croquis confiés aux meilleurs artistes.

DERNIÈRES NOUVELLES

EXTERIEUR

Berlin, 17 avril, matin.

On télégraphie de Schwering qu'un incendie s'est déclaré dans les magasins de costumes de théâtre. Aucune victime à déplorer.

Londres, 16 avril.

Un violent incendie a détruit complètement le théâtre de Boston. Il n'y a pas eu de victime.

Berlin, 17 avril.

L'empereur Guillaume et l'impératrice Augusta ont l'intention de quitter Berlin demain.

Vienne, 17 avril.

La Presse annonce, d'après des renseignements dignes de foi arrivés récemment de Moscou, que 18 ouvriers employés à la cathédrale Uspanski ont été arrêtés le samedi saint à la suite de la découverte d'une mine établie sous cet édifice, qui est celui qui a été choisi pour le couronnement du czar.

Constantinople, 17 avril.

Les négociations continuent entre MM. de Novikoff, Thorneur et Foster pour le règlement de l'indemnité de guerre.

On espère qu'un arrangement sera conclu pour le 1er mai, époque à laquelle les représentants de la Russie comptent retourner à Saint-Petersbourg.

Chakir-Prtha, ambassadeur turc à Saint-Peterbourg, a reçu l'ordre de faire certaines communications d'un caractère très conciliant au gouvernement russe.

Alexandrie, 16 avril.

On croit qu'Arabi-Bey va faire une nouvelle série de promotions dans laquelle les officiers circassiens seront compris.

PARIS

LUNDI 17 AVRIL

C'est aujourd'hui qu'ouvre dans toute la France, moins le département de la Seine, la session ordinaire d'avril des conseils généraux.

Les présidents, vice-présidents et secrétaires seront les mêmes que ceux élus lors de la session d'août. On sait que le budget départemental est voté dans la session qui ouvre immédiatement le lundi qui suit le 15 août.

La session qui s'ouvre aujourd'hui est la continuation de la session d'août; on y traite des affaires qui n'ont pu être terminées dans la session précédente. Elle ne peut durer plus de quinze jours.

Ainsi que nous l'avons annoncé, les élections municipales complémentaires ont eu lieu hier dimanche. Les premiers résultats qui nous parviennent ne nous permettent pas encore de pouvoir formuler une appréciation, même

par à peu près, sur leur signification. Néanmoins, nous devons constater dès à présent le grand nombre d'abstentions qui se sont produites et qui donnent lieu à des ballottages.

Toutes les abstentions que nous sommes encore une fois amenés à constater sont très regrettables. Elles abandonnent le terrain municipal à des candidats qui ont souvent plus d'ardeur que de connaissance des questions qu'en tant que conseillers municipaux ils auront à discuter. Il eût été désirable, ainsi que l'écrivait hier un de nos collaborateurs et amis, que ces élections eussent un caractère purement local. Nous espérons que le résultat définitif nous donnera raison.

M. Desprez, ambassadeur de France auprès du Vatican, est attendu à Paris, mandé par M. de Freycinet, à l'effet de conférer avec lui sur la question du Concordat. Des correspondances d'Italie assurent que le cabinet français n'a aucunement l'intention de toucher au Concordat proprement dit; ce que nous croyons sans peine, le Concordat étant un acte bilatéral auquel l'une des parties contractantes ne peut toucher sans le consentement de l'autre partie.

Les articles que le gouvernement français, toujours d'après les correspondances de Rome que nous avons sous les yeux, désirerait réviser, sont ce qu'on appelle les articles organiques qui ont été ajoutés au Concordat et que le Saint-Siège n'a jamais reconnus.

C'est sur ces articles seulement que porteraient les réformes que médite le cabinet de M. de Freycinet. Il est certain que l'appel comme d'abus n'est pas une sanction pénale suffisante contre certaines infractions aux lois concordataires que peut commettre, et qu'on a vu commettre le clergé. Il y a, sur cette question, incontestablement, à opérer une réforme qui ne peut qu'être que profitable à l'Etat ainsi qu'à l'Eglise.

Nous ne doutons point que dans les négociations à intervenir, le gouvernement français n'apporte toute la modération que la question comporte et qui n'est nullement exclusive de la fermeté.

LÉON DUPORTAL.

INFORMATIONS PARTICULIÈRES

Les comités conservateurs organisent un vaste pétitionnement des mères de familles, contre la loi de l'enseignement voté par le Sénat.

Des avis ont été envoyés hier de Paris aux personnalités de la politique religieuse de tous nos chefs-lieux.

M. Clovis Hugues fait à Saint-Etienne un voyage qui a pour but de ramener l'esprit de concorde parmi les ouvriers, qui sont divisés sur les moyens pacifiques ou sanglants d'améliorer leur sort. De là, il se rendra à Ménerbes, dans sa famille, puis à Marseille, où tous les députés des Bouches-du-Rhône ont été convoqués pour le 23 avril.

M. Rouvier, ministre du cabinet Gambetta, n'a pas répondu à cette convocation.

M. Varroy, ministre des travaux publics n'assistera pas à l'ouverture du conseil général de Meurthe-et-Moselle, dont il est le président. Il ne se rendra que dans quelques jours à Nancy, où l'appellent des affaires de famille. Il sera accompagné de son chef de cabinet, M. Colson.

M. Cochery a reçu une pétition des employés des postes et télégraphes de Paris, pour obtenir une augmentation de 200 fr. par an pour frais de séjour.

Le ministre a déclaré reconnaître le bien fondé de cette demande, qu'il a promis de défendre à la Chambre.

NOUVELLES DU JOUR

Les conseils généraux se réunissent aujourd'hui lundi, dans toute la France, pour leur session d'avril.

Le général Billot, ministre de la guerre, vient d'accorder à la commission d'organisation de la fête fédérale de gymnastique qui se tiendra les 23, 29 et 30 mai à Reims, le matériel de campement nécessaire pour loger les 2,500 gymnastes qui

prendront part à la fête. Une partie des promenades de la ville de Reims sera transformée en un camp gardé militairement.

La commission fait des démarches auprès des compagnies de chemins de fer pour obtenir le transport des gymnastes aux mêmes conditions que celui des militaires. Si ces démarches sont favorables, accueilli, chaque gymnaste recevrait une feuille de route individuelle.

Le ministre de la guerre a fait don à l'Union fédérale d'une médaille de vermeil, d'une médaille d'argent et d'un révolver pour prix du concours de tir.

Nous avons dit déjà que M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, assistera à la fête ainsi que plusieurs autres membres du gouvernement. Un banquet sera organisé en leur honneur dans la cour intérieure de l'hôtel de ville.

Sur l'initiative du ministre de l'instruction publique, le président du conseil, ministre des affaires étrangères, a demandé au gouvernement hellénique de vouloir bien autoriser les élèves de l'école d'Athènes à opérer des fouilles sur l'emplacement de l'ancienne Delphes.

Cette autorisation a été accordée, et une convention vient d'être signée entre le cabinet d'Athènes et M. le comte de Mouy, notre chargé d'affaires en Grèce.

Cette convention, qui trace aux concessionnaires le programme de leurs droits et de leurs obligations, est calquée sur le modèle de celle qui fut passée en 1875 avec l'empire d'Allemagne pour les fouilles d'Olympie.

Après la grève des électeurs celle des candidats.

Des élections devaient avoir lieu hier, à Nevers, pour le remplacement de deux conseillers municipaux. Or, samedi soir, aucune candidature ne s'était encore produite.

Par suite de la démission de M. Cornil, député de l'Allier, une élection législative doit, on le sait, avoir lieu le 30 avril. Deux candidats sont en présence : MM. Mivère-Prevault et Devort. Leur programme est, à peu de chose près, celui de l'Union républicaine.

M. Mivère se déclare partisan du scrutin d'arrondissement.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Voici les premiers renseignements que nous recevons sur les élections municipales qui ont eu lieu hier.

A Cherbourg, il y avait cinq sièges vacants, pour lesquels on comptait onze candidats républicains. Deux de ces candidats sont élus; l'un de ces deux candidats est M. Mathieu, maire démissionnaire; il y a trois ballottages.

A Montp. lier, il y a ballottage entre les différentes listes républicaines.

A Aix (Bouches-du-Rhône), il y a ballottage entre les candidats au comité central et ceux du comité républicain indépendant.

A Marseille, sur 64.821 électeurs inscrits, il n'y a eu que 13,587 votants. Les candidats du comité central républicain ont obtenu une moyenne de 10,000 suffrages; il y a ballottage.

Dans la Gironde, sur 19 candidats dont l'élection est connue, 12 sont républicains et sept appartiennent aux divers partis réactionnaires.

A Blois, deux candidats républicains ont été élus.

NOTRE ARMÉE EN 1883

Nous lisons dans le Figaro :

D'après le budget de 1883, nous devons avoir 438,993 combattants, plus la gendarmerie de terre, les troupes de la marine et équipages de la flotte. Ces divers effectifs additionnés forment un total qui atteint et dépasse même six cent mille hommes.

Le projet de formation d'un corps d'armée spécial à la Tunisie, projet élaboré récemment, apporterait encore une augmentation de 19 532 soldats de toutes armes, et nous voyons surgir tous les jours d'autres idées d'augmentation de corps spéciaux, et cela sans aucune compensation sérieuse.

C'est ainsi que l'honorable colonel Paris, commandant le magnifique et utile régiment des sapeurs-pompiers de la ville de Paris, propose de former trois nouveaux régiments organisés sur le modèle du sien et destinés à fournir des détachements dans toutes les grandes villes de France. Nous aurions alors 8,400 sapeurs-pompiers liés au service militaire.

C'est magnifique, mais c'est loin d'être agréable pour une nation peu habituée à de tels sacrifices. Aussi voyons-nous sans nous en étonner — une véritable opposition populaire et générale, se des-

siner pour la première fois contre le gouvernement républicain.

Le petit tableau que nous allons donner démontrera par des chiffres ce qu'au point de vue militaire la France gagne à faire des révolutions politiques tous les dix-huit ans.

En 1830, nous avions quatre-vingt-treize régiments d'infanterie (60 de ligne, 20 légers, 6 de la garde, 6 de suisses et la légion de Hohenlohe)

En 1848, cent trois régiments d'infanterie (75 de ligne, 25 légers, 1 de zouaves et 2 de la légion étrangère, plus 16 bataillons de chasseurs à pied, de tirailleurs indigènes et d'infanterie légère d'Afrique.)

En 1870, cent quinze régiments d'infanterie (100 de ligne, 3 de zouaves, 3 de tirailleurs indigènes, 1 de la légion étrangère, 8 de la garde impériale, plus 24 bataillons de chasseurs et d'infanterie légère d'Afrique.)

La cavalerie et le génie ont suivi la même proposition; quant à l'artillerie, elle a triplé ses cadres.

Le personnel administratif (intendance, équipages, hôpitaux, etc.) occupe en temps de paix 34 221 personnes. Evidemment nous ne pourrions maintenir longtemps un tel état militaire qui absorbe tous les ans plus de six cent millions de francs.

L'ADMINISTRATION

On a fait courir le bruit de la nomination de M. Lefebvre de Béhaine, comme ambassadeur à Rome, en remplacement de M. de Noailles.

Nous croyons savoir que notre chancellerie ne pourra au choix de notre représentant en Italie, que lorsque l'ambassadeur d'Italie aura été désigné.

Le ministre de l'intérieur ayant été informé par divers préfets que les affiches portant la promulgation de la loi sur l'enseignement primaire obligatoire avaient été déchirées, lacérées, ou recouvertes d'immondices par les habitants, vient d'ordonner l'ouverture d'une enquête dans chaque localité où ces faits se sont produits, pour que des poursuites fussent dirigées contre les individus reconnus coupables d'avoir déchiré ou lacéré les affiches officielles apposées par ordre du gouvernement.

Une circulaire à la date d'hier, adressée par le ministre de l'intérieur aux préfets, leur prescrit de suspendre immédiatement les mesures ou autres fonctionnaires municipaux qui se seront opposés, dans leur commune, à l'affichage de la loi sur l'enseignement primaire.

La Politique de conciliation

Il règne en ce moment, pour des causes que nous n'avons pas à analyser, un certain courant qui pousse à la conciliation. Ce courant vient de se manifester par la lettre que Mgr l'archevêque de Paris a adressée aux instituteurs et institutrices de son diocèse et par le discours prononcé samedi, à la Sorbonne, par M. Jules Ferry, président, en qualité de ministre de l'instruction publique, la séance solennelle des délégués des sociétés savantes.

Mgr Guibert a rappelé, fort sagement, que si l'enseignement religieux n'est plus obligatoire, le devoir des religieux et des religieuses qui dirigent les écoles publiques est de continuer leur utile mission. « C'est, leur a-t-il dit, parce que votre profession vous désignait comme les représentants autorisés de l'enseignement religieux, que tant de parents chrétiens vous ont préférés à d'autres maîtres honorables et dignes également de leur estime... J'estime donc que vous pouvez et devez conserver vos fonctions. »

De son côté, M. Jules Ferry a protesté hautement contre l'accusation de vouloir chasser Dieu de l'âme de la jeunesse française.

Voici ses paroles textuelles :

« Puisque j'ai l'occasion de parler devant ce grand et libre auditoire, je veux y renouveler, en terminant, une protestation que j'ai toujours faite, toutes les fois que j'ai pris la parole sur cette grave matière; protestation

qui n'est pas la mienne, — on a eu raison de dire que la protestation et la parole d'un ministre sont choses fragiles et passagères — mais qui est la protestation même du grand corps à la tête duquel j'ai l'honneur de marcher depuis trois ans. (Applaudissements)

« Non, messieurs, l'Université de France, qui a la charge et la responsabilité de l'application de la loi nouvelle, l'Université ne contient nullement en elle ces éléments de fanatisme à rebours, d'intolérance retournée, cet esprit sectaire d'une nouvelle espèce qui, selon la formule en cours, aurait déclaré la guerre à Dieu ! (Vive approbation.)

« C'est sthémisme violent et provocant, s'il existe quelque part, ce n'est ni dans nos programmes, ni dans nos écoles, ni dans nos tendances. (Très bien ! très bien !)

« L'Université est ouverte à toutes les philosophies, mais elle est fermée à tous les fanatismes. (Applaudissements répétés) »

Nous n'insisterons pas sur l'importance des deux déclarations de Mgr l'archevêque de Paris et du ministre de l'instruction publique. Elles doivent mettre fin à une polémique regrettable, car elles prouvent que l'autorité religieuse et l'Etat sont d'accord pour appliquer la loi sur l'enseignement gratuit et obligatoire, avec tous les tempéraments indispensables.

C'est, du reste, l'avis de plusieurs journaux qui ne se laissent point envahir par les doctrines intransigeantes.

Le Parlement reconnaît qu'en appliquant avec tact, avec tolérance, avec les ménagements nécessaires, la loi bonne en principe, mais imparfaite et incohérente, sortie des délibérations des Chambres, les hauts fonctionnaires de l'université prouveront par des actes et non point seulement par des discours, que l'esprit de l'Université n'a pas changé.

Nous trouvons encore un autre symptôme de l'espèce de détente qui se produit dans la situation politique, dans un article qu'a publié tout dernièrement le Gaulois à propos du débat passionné soulevé par certaines nominations sous le ministère Gambetta.

Le journal dont M. Jules Simon est le directeur politique, s'exprimait ainsi :

« En dehors des chefs de parti qui personnifient une cause et qui sont faits pour triompher ou succomber avec elle, il y a des hommes de talent dont le passé a moins d'éclat, dont les prétentions sont moins hautes, qui sont moins engagés avec les partis politiques, quand les fonctions qui leur sont confiées sont de celles qui pourraient être exercées de la même manière sous tous les gouvernements. »

Et le Gaulois ajoutait :

« On peut servir fidèlement la République, surtout dans un poste non politique, sans être un républicain très épris. Il y a loin d'un républicain tiède à un ennemi de la République. Et puis, veut-on s'interdire les conversions? Les conversions achetées sont presque toujours également honteuses et également préjudiciables pour le vendeur et pour l'acheteur. Mais, si la République démontre qu'elle est habitable et aimable, elle fait au contraire des conversions nombreuses qui l'honorent infiniment, qui la fortifient, et qui honorent ceux qui renoncent, devant l'évidence des faits, à leurs préjugés et à leurs rancunes. »

Ce sont là de sages paroles. Les hommes de tous les partis feront bien de les méditer, car l'intérêt de la France doit être au-dessus de toutes les compétitions personnelles.

CHARLES GAUMONT.

L'ORDRE DU 18 AVRIL 1872

Nous, nous ne sommes ni des vainqueurs, ni des vaincus; dans la disgrâce de tous, nous pourrions par nous, redoutés par tous,

injuriés par tous, nous pouvons parler froidement de tous; nous ne nous sommes rencontrés avec les parisiens que sur les champs de batailles du journalisme, où le sang ne coule pas; désintéressés dans les luttes et les affaires de la politique effective, nous ne pouvons sans effort faire entendre des paroles que la passion ne corrompt point; nous n'avons ni vengeance à exercer, ni vengeance à craindre. A nos yeux, les partis s'effacent et disparaissent devant la masse inébranlée et pure du peuple français avec laquelle nous nous confondons; et c'est pour cette raison que nous trouvons bien qu'un de nos amis ait porté un toast à la France tout entière, sans distinction de départements.

ALGÉRIE ET TUNISIE

Tunis, 15 avril, soir.

M. Lequeux, consul de France à Tunis, est parti aujourd'hui pour la France. Beaucoup de personnes de la colonie française sont venues le saluer avant son départ. On a remarqué la présence de tous les consuls étrangers, sans exception.

M. Cambon est allé aujourd'hui rendre une visite à l'amiral Conrad à bord du La Galissonnière.

Demain, à l'occasion de sa nomination au cardinalat, Mgr Lavignier offre un grand dîner aux notables de la colonie européenne.

On signale un mouvement dans l'armée turque vers la frontière de la Tripolitaine.

Les Ouergghammas et plusieurs autres tribus ont demandé à faire leur soumission; le général Forgemol paraît disposé à leur accorder l'aman.

Le Mémorial diplomatique confirme la nouvelle que nous avons été les premiers à donner, au sujet de l'issue favorable des négociations entamées entre le général Oursy et la Consente, au sujet des indemnités à payer aux Italiens victimes des troubles de Stax.

Ajoutons à ce sujet un détail complémentaire.

On se rappelle que l'Italie réclamait ce paiement comme un droit résultant de dommages reconnus. La France, au contraire n'entendait allouer qu'un secours.

La transaction qui est sur le point d'intervenir accordera un dédommagement.

EXTERIEUR

Berlin, 16 avril, 8 h. 30 s.

Le prince Bismarck est attendu pour les premiers jours de la semaine à Berlin, où il prendra part aux conférences des ministres des divers États de l'empire sur les projets de monopole des tabacs.

At Rischtag, le prince de Bismarck ne compte pas sur plus de soixante voix pour ce projet, mais la discussion générale lui fournira l'occasion d'exposer à nouveau son système fiscal et financier en vue des prochaines élections de la Chambre des députés prussienne, lesquelles sont présentement, assure-t-on, son objectif principal.

Vienne, 16 avril.

Les délégués autrichiens ont honore, convoqués pour voter divers crédits, terminèrent très probablement cette semaine leur session extraordinaire par l'adoption des crédits demandés.

Le Parlement autrichien se réunit après-demain mardi.

Bacharest, 16 avril.

Les avis reçus de Constantinople nous apprennent que la note remise par M. Novikoff à la Porte pour annoncer son prochain départ en congé fait ici l'objet de nombreux commentaires, qui rattachent volontiers ce départ au retard du règlement de l'indemnité.

M. Thorneur, le délégué spécial qui représente la Russie dans les débats qui eurent lieu sur la question d'indemnité, accompagné M. de Novikoff et probablement ne reviendra pas à Constantinople.

Il est possible que le départ de M. Novikoff ait été provoqué par le retard que l'on met à payer l'indemnité. Cependant il faut remarquer que M. de Novikoff avait depuis longtemps demandé un congé. D'ailleurs, il ne paraît que dans une vingtaine de jours seulement. Le sultan recevra M. de Novikoff en audience; il l'a déjà invité à dîner au palais pour le 27 avril.

Dans les cercles politiques, on croit encore que la question de l'indemnité sera définitivement réglée avant le départ de M. de Novikoff.

Rome, 16 avril.

L'ambassade d'Italie a remis à la Porte un long mémoire imprimé au sujet de la baie d'Assab. L'Italie maintient ses droits

sur cette baie de la mer Rouge, et réfute les prétentions de la Porte et du khédive, qui n'ont aucune autorité sur cette côte.

Madrid, 15 avril, soir.

Chambre des députés. — M. Rico, sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances, défend le traité de commerce franco-espagnol contre les députés de la Catalogne. Il déclare qu'un patriotisme éclairé exige que le gouvernement protège également toutes les industries espagnoles, et non une seule au détriment des autres.

Washington, 13 avril.

Le bureau de l'agriculture a présenté son rapport pour le mois d'avril. Le terrain ensemencé comprend près d'un demi-million d'acres de plus que l'année dernière, ce qui fait une augmentation de 2 0/0. Cette augmentation est de 800,000 acres, 26 0/0 environ dans les districts qui récoltent le coton. Les semences de blé d'hiver sont-elles dans la moyenne partout dans l'Ouest, dans l'Ohio excepté.

personnage est marquant plus la Blague se corse. Le véritable sentiment qu'inspire ces publications était exprimé devant nous, dernièrement, par un de nos voisins d'outre-Manche et nous désirerions que ce mot fut le mot de la fin pour les placards injurieux... si amusants qu'ils soient.

Un Cook's tour entendant je ne sais quelle farce débitée sur je ne sais quel air, de je ne sais quel vaudeville, s'écria en étouffant de rire : — Sont-ils drôles ces Français. Ils se moquent toujours d'eux-mêmes. Il est vrai qu'ils prennent mille pseudonymes pour ces plaisanteries à jet continu. Ils s'appellent tantôt Badinquet, tantôt président du grand ministère, tantôt président tout court. Mais... c'est toujours la nation française.

LE MONDE ET LA VILLE

S. M. l'impératrice Eugénie a passé une demi-heure à Paris samedi. Les médecins, inquiets pour sa santé, que l'humidité de l'Angleterre met en danger, lui ont ordonné de se rendre dans le midi. L'impératrice s'est donc décidée à passer quelques semaines à Nice.

La reine Victoria est née le 24 mai 1819 mais cette année l'anniversaire de sa naissance ne sera point célébré à cette date, car c'est le jour du Derby, fête nationale qui prime en Angleterre toutes les autres, même celles de la souveraineté. La célébration du jour de naissance de la reine est ajournée au 2 juin.

L'ambassadeur de Russie est attendu prochainement à Paris. Le prince Orloff, ainsi qu'on nous écrit de Saint-Petersbourg, conservera son poste qu'il a refusé d'échanger contre un autre. Il continue à joindre de l'amitié et des faveurs au czar, et, presque le seul de tous les hauts dignitaires de l'Empire, il a passé les premiers jours de la semaine de Pâques au palais de Gatchina, avec les membres de la famille impériale.

Le grand bal de bienfaisance donné samedi soir à l'hôtel Continental par l'association charitable des femmes du monde a justifié toutes les espérances et obtenu le plus brillant succès.

Un cotillon monstre, composé à deux heures du matin, s'est prolongé jusqu'à petit jour, aux accords de l'orchestre Desgranges et au milieu des fleurs largement distribuées à toutes les danseuses.

En somme, la fête a été aussi belle et aussi animée que possible. Ajoutons dès à présent que la charité n'y a rien perdu; on parle en effet d'une recette dépassant 20,000 fr.

Mardi et mercredi prochains, 18 et 19 avril, une vente de charité aura lieu de trois heures à six heures du soir, dans les salons de Mme la comtesse Fernand de la Ferronnays, 34, Cours la Reine.

Le tirage de la Loterie de l'Association de secours mutuels des artistes dramatiques aura lieu jeudi prochain 20 avril, à midi très précis, au cirque d'Hiver.

On annonce la mort de M. Henri Giffard, ingénieur, qui s'occupa longtemps

de la question de la direction des ballons et fit en 1852 une tentative qui fut un certain bruit, en s'élevant dans un ballon allongé muni d'une machine à vapeur. M. Henri Giffard était né en 1825. C'est lui qui installa, on s'en souvient, les ballons captifs des expositions universelles de 1867 et de 1878. Inventeur de l'injecteur qui porte son nom et qui l'a rendu célèbre, il avait obtenu en 1859 pour cette découverte le prix de mécanique de l'Académie des sciences. M. Giffard était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1863.

M. Henri Daviller, régent de la Banque de France, est mort hier dans son hôtel de la rue Roquepine. Il y a deux ans, M. Daviller était président du conseil d'administration de l'Assistance publique, il donna sa démission lorsque fut résolue la légalisation du personnel des hôpitaux.

Un conseiller municipal de Paris, M. Delhomme, vient d'attirer à sa vie dans les tragiques circonstances que raconte ainsi le Petit Troyes :

M. Delhomme, artiste sculpteur, conseiller municipal de Paris pour le 15^e arrondissement (quartier Saint-Laurent), était venu, ces jours derniers, à Chaource, avec sa famille, pour assister aux funérailles de son neveu. Jeudi matin, il s'habillait pour retourner à Paris quand tout à coup, pris d'un accès de folie que rien n'avait fait prévoir, il saisit un couteau qui était à sa portée sur une table dans sa chambre, et, en présence de sa femme et des autres membres de sa famille, il s'en porta un coup au ventre.

On juge de l'épouvante des personnes présentes. Quelques minutes avant cet acte de folie, M. Delhomme causait familièrement avec ses parents, et rien dans son attitude ni dans ses paroles ne pouvait donner à supposer ce qui est arrivé.

Le docteur Lambertin, appelé en toute hâte, a déclaré que M. Delhomme avait agi sous l'empire d'un accès de folie et que sa blessure était fort grave.

L'honorable M. Lew P. Morton et Mme Morton donneront, dans le courant de la semaine prochaine, une grande soirée musicale, dans leur bel hôtel de la place des Etats-Unis.

Les invitations, qui seront lancées demain, seront d'environ trois cents.

C'est aujourd'hui lundi que commencent les concerts militaires dans les jardins publics, à la grande joie des amateurs et des bonnes enfants.

Voici les jardins qui sont désignés pour les concerts : Le jardin des Tuileries. Le jardin du Luxembourg. Le jardin du Palais-Royal. Le square de la place des Vosges. Le parc Monceau. Le square Parmentier.

Tous les dimanches, si le temps le permet, il y aura concert à la fois dans les six squares et jardins. Le jeudi et le samedi, concert seulement aux Tuileries.

Les autres jours de la semaine, dans les principaux jardins. Une fois seulement au square Parmentier et au parc Monceau.

Comme les précédentes années, la musique de la garde républicaine concourra alternativement aux concerts des Tuileries, du Palais-Royal et du Luxembourg.

Lettres - Sciences - Arts

M. Guillaume Gaizot ne reprendra son cours au collège de France que le mardi 25 avril, à trois heures.

La fameuse aquarelle dans laquelle M.

Jaquet avait représenté M. Alexandre Dumas en marchand juif de Bagdad, vient, dit-on, d'être achetée 3,000 fr. par un riche américain.

Réunions et Conférences

Hier soir à trois heures a eu lieu, au Grand-Théâtre de Lyon, la conférence de M. Lockroy sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

La salle était littéralement comble. On remarquait parmi les assistants MM. Lagrange, Ballue et Chavanne, député; M. Vallier, sénateur. La présidence d'honneur avait été décernée à Victor Hugo.

Le conférencier s'est attaché à démontrer que c'est de la séparation de l'Eglise et de l'Etat que dépend le salut de la République. Tous les gouvernements, a-t-il dit, ont essayé de secouer le joug de l'Eglise et ont fait tous leurs efforts pour l'empêcher de s'immiscer dans les affaires publiques.

Il faut, a continué l'orateur, abroger le Concordat qui protège le clergé et réformer la magistrature qui l'acquiesce. En abolissant le Concordat, on économiserait la somme de 43 millions qui forme le budget des cultes.

LA GAUSERIE DU DOCTEUR

La colique.

C'est, avec le mal de dents, une des affections les plus universellement répandues et celle dont la douleur se fait le plus vivement sentir.

Qui ne l'a pas éprouvée plusieurs fois dans sa vie? Vous qui lisez ces lignes, nous qui les écrivons, tous, à des degrés différents peut-être, nous avons enduré ces tortures.

Nous ne parlons pas des enfants, si sujets à cette douloureuse affection, qu'elle soit produite par des indigestions, des flatulences ou par la présence de vers intestinaux. Les coliques du jeune âge sont généralement assez faciles à calmer; souvent même les résultats en sont si copieux qu'il est inutile d'y apporter du remède.

Mais, chez l'homme, c'est une autre affaire. Sous le nom de coliques, on a l'habitude de comprimer toutes les douleurs que l'on sent dans la région abdominale; et, cependant, que de causes diverses produisent ces douloureuses affections si différentes d'intensité!

La petite pierre jaunâtre, forme polygone, qui traverse le canal cholédoque; le grain de sable qui chemine péniblement dans l'urètre; l'occlusion produite par l'invagination, torsion de l'intestin, ou par la présence d'une tumeur ou d'un amas de matières; la distension de ce même intestin par des gaz; l'oxication produite par le plomb; la présence de vers intestinaux etc., etc.; toutes ces causes donnent lieu à des coliques connues sous le nom de coliques hépatiques, néphrétiques, de miserere (si nous nommées parce qu'elles sont si terribles que le patient crie : ayez pitié!), vénéreuses ou borborogènes, saturnines ou colique rouge (de sang), et la colique nerveuse, cette dernière la plus tenace de toutes.

Il est peu d'affections qui enlèvent plus complètement à l'homme ses moyens moraux et physiques que la colique. Sous son influence, le malade sent ses jambes fléchir, ses forces l'abandonner; l'anxiété éclate sur son visage et souvent même il tombe en défaillance. Cet état, dans lequel le courage se perd avec la volonté, se présente chaque fois qu'une personne éprouve de la frayeur; aussi dit-on en langage populaire d'un homme terrifié, qu'il a la colique.

Eh! mon Dieu, comme nous le disions tout à l'heure, tous nous l'avons eue la mort. J'étais si heureuse de vivre; il n'y avait pour moi, en ce monde, que du bonheur. Dieu m'est témoin que je ne me révolte point contre sa volonté, mais sa justice ne peut me faire un crime de pleurer sur moi-même comme la fille de Jephthé jadis.

Malgré moi, cette lettre que je viens d'écrire m'a remis en mémoire tous mes beaux rêves, tous mes radieux espoirs, tout cet avenir souriant qui s'ouvrait devant mes pas et qui se brise à ma vingtième année.

Oh! ma mère, ma mère, si tu savais comme c'est triste de mourir quand on aime, de mourir quand on est aimé, si tu savais comme je comprends mieux aujourd'hui, au moment où je vais vous quitter tous, cette tendresse immense que j'avais pour mon père et pour toi, et ce profond amour que j'avais pour René. Ma mère, je te brise le cœur, mais mon âme déborde!

Qu'ai-je fait au ciel, quelle faute ai-je commise pour être ainsi condamnée? ce que j'éprouve est un supplice indicible! je suis si jeune, songe donc, et j'ai si peu d'heures à vivre! Oh! si seulement je pouvais rester avec vous jusqu'au printemps qui va revenir, si je pouvais, par une soirée tiède, sous

colique. Le pauvre diable d'étudiant, assis devant ses examinateurs, n'a-t-il pas la colique à la pensée d'être exclu d'un examen d'où dépend sa carrière; le conscrit, devant le conseil de révision, qui pense aux vieux parents qui ont besoin de son bras pour vivre; le professeur qui commence un cours, l'avocat qui plaide sa première cause, le médecin qui opère pour la première fois; l'auteur dramatique qui assiste à la première représentation de sa pièce; l'acteur qui fait ses débuts; l'accusé qui attend la sentence de ses juges; la jeune fille que sa famille produit dans le monde; le jeune homme qui fait sa première déclaration, tous n'ont-ils pas plus ou moins la colique?

Les grands hommes de guerre n'en sont point exempts, témoin Turenne, se parlant à lui-même, au moment de livrer sa première bataille : « Tu trembles, carcasse! tu tremblerais bien davantage si tu savais où je veux te conduire aujourd'hui. »

Et nos grands hommes politiques, croyez-vous qu'ils n'aient pas été, une fois dans leur vie, victimes d'un trac formidable? Voyez un des plus justement célèbres de notre époque, M. Thiers; tout le monde sait l'accident qui lui arriva dans cette nuit fameuse où il fut arrêté, en même temps que plusieurs de ses collègues; la colique qu'il éprouva fut telle, paraît-il, qu'il ne put en empêcher les copieux résultats.

C'est le cas d'ajouter : tout est bien qui finit bien! Mais toutes les coliques ne se terminent pas si heureusement. Et puis, on a beau dire que, passée la cause, passé le mal, il est des cas où l'on préférerait souffrir mille tortures plutôt que de voir son mal s'aggraver dans son pantalon. On fait le crâne, on se croit assez maître de sa partie animale pour pouvoir lui commander et arrêter au besoin ses productions. Ah! ouïche! une simple émotion, un violent éclat de rire, une modeste courbette, et voilà la catastrophe est comblée.

La colique proprement dite se rencontre le plus ordinairement chez les personnes qui font usage d'une nourriture grossière, de choux, de navets, de haricots, de lentilles, de boissons fermentées, etc.

Lorsque la colique est légère, il suffit de prescrire la diète, quelques lavements et des boissons mucilagineuses. Mais il faut surtout s'attacher à combattre les causes de cette indigestion : tient-elle à une alimentation défectueuse? purgatifs salins et changement de régime; à un refroidissement? les diaphorétiques (qui produisent la transpiration) et les opiacés; à un catarrhe de l'estomac? les vomitifs. Dans les cas où la colique est plus sérieuse, elle résiste à ces soins hygiéniques, et alors le laudanum en potion ou mêlé à un remède, les injections sous-cutanées de morphine, etc., suffisent presque toujours à calmer les plus vives douleurs.

Nous ne parlerons pas ici des coliques saturnines, hépatiques, néphrétiques, de miserere, etc., qui, toutes, va leur extrême gravité exigent des traitements spéciaux.

Que les coliques soient dues à l'inflammation ou à l'irritation de l'intestin, il est toujours imprudent, sinon dangereux, d'administrer des boissons excitantes, le vin chaud, le caissis, l'eau-de-vie à laquelle les soldats ne craignent pas d'ajouter fréquemment de la poudre à canon.

D' EDMOND BARRÉ.

JOURNAL OFFICIEL

M. le général de brigade Roussel Lamoureux de Pompignan, disponible, est admis dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major de l'armée.

M. le général de division Japy, récemment remplacé dans le commandement de la division Nord de la Régence de Tunis, est nommé à celui de la 1^{re} division d'infanterie (1^{er} corps d'armée) à Lille, en remplacement de M. le général de division Hartung.

M. le général de division Hartung est

nommé au commandement de la 6e division d'infanterie (3e corps d'armée) à Rouen, en remplacement de M. le général de division de MauSSION, passé dans la section de réserve.

NOUVELLES DÉPARTEMENTALES

Toulouse, 15 avril, soir.

A la suite d'un article paru dans la *Souveraineté du Peuple*, un duel à l'épée a eu lieu dans la soirée, dans les environs de Toulouse, entre M. Poirier, rédacteur en chef de la *Souveraineté du Peuple* et M. Calvinhac, conseiller municipal et directeur politique du *Réveil*. M. Calvinhac a reçu quatre blessures légères au bras et à la main.

LES CHATEAUX DE FRANCE

Château de Folembray (Aisne)

Au milieu de vastes jardins et d'un parc admirablement planté et dessiné qui se confond avec la forêt de Coucy, lui servant de limite, s'élève le château de Folembray.

Ce n'est plus la place d'armes et le donjon d'Enguerrand III, sire de Coucy, ni la résidence royale construite par François I^{er} dans laquelle devait résider Henri IV et la belle Gabrielle, mais c'est une aristocratique et confortable demeure moderne, dressant vers le ciel ses tourelles à toits pointus, bâtie en 1859 par le baron Henri de Poilly.

Avant de nous occuper du Folembray moderne, il faut évoquer les souvenirs du passé et remonter aux premiers temps de notre histoire en prenant pour guide l'ouvrage si intéressant de l'abbé Vernier.

La seigneurie de Folembray, commencée par le comte de Reims et elle était un apanage de l'abbaye de Nogent. Elle resta entre les mains des évêques jusqu'au commencement du treizième siècle où Enguerrand III en devint possesseur.

Le sire de Coucy qui avait hérité de l'humeur altière de ses ancêtres, pillait les terres de l'église de Reims. Les chanoines hors d'état de résister implorèrent le secours de Philippe-Auguste, mais ce roi qui, quelques années auparavant, avait eu besoin d'aider pour repousser les Anglais et leur en avait demandé, ayant reçu pour réponse que le clergé de Reims ne pouvait que prier pour lui, leur répliqua à son tour qu'il ne pouvait également les aider que de ses prières.

Les prières du roi n'étaient pas sans doute très efficaces, et Enguerrand n'en continua pas moins à inquiéter les chanoines. Cependant Philippe-Auguste pour faire cesser les déprédations du sire de Coucy finit par envoyer une armée qui ravagea ses terres.

Enguerrand fut alors obligé de se soumettre, et signa la paix avec les chanoines. N'ayant plus à batailler le sire de Coucy dont la fortune était immense, se mit à élever sur ses nombreux domaines des châteaux, des donjons et des forteresses, et un des premiers construits fut celui de Folembray, il en jeta les fondements sur un monticule élevé qui dominait le pays et permettait d'apercevoir le château de Coucy avec ses courtoines et son colossal donjon, ainsi que la longue chaîne de collines, qui s'étend sur les hauteurs de Crécy au Mont, à la forêt de Compiègne et sur les pentes de la

le ciel étoilé, me promener une fois encore dans nos allées sombres, entre mon père et toi, ma main dans la main de René, il me semble qu'ensuite la mort m'inspirerait moins d'effroi; mais, non, c'est tout de suite qu'il faut partir, c'est demain, c'est peut-être aujourd'hui.

Je ne reverrai pas le soleil, je ne reverrai pas les fleurs... la mort m'attend... la tombe m'appelle... oh! comme j'aurai froid sous la terre! que Dieu me prenne en pitié!... j'ai peur! ma mère... ma mère... ta pauvre fille est si bien malheureuse.

Jane s'était exaltée peu à peu, elle frissonnait, en proie à une sorte de délire, elle cachait son visage dans le sein de la duchesse, et des sanglots convulsifs montaient de son cœur à sa gorge.

Ce qu'éprouvait Mme de Simeuse, nous ne chercherons même pas à trouver des mots pour le peindre; toutes les mères comprendront les tortures de cette mère de douleurs, qui n'avait plus qu'une pensée plus qu'un désir, puisqu'elle ne pouvait pas sauver sa fille, c'était de mourir avant elle.

(A suivre).

Feuilleton de l'Ordre DU 18 AVRIL

LA REINE DE LA NUIT

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

Première Partie

LES COMPAGNONS DE LA TORCHE

XXXVII

CONDAMNÉE A MORT.

Suite.

Quand la jeune fille eut écrit le dernier mot de cette triste lettre, la force factice qui venait de la soutenir était épuisée. Elle perdit connaissance, et Mme de Simeuse, pour la rappeler à elle-même, dut mouiller ses tempes avec de l'eau fraîche et lui faire respirer des sels énergiques.

Les premières paroles de Jane, lors-

qu'elle sortit de son évanouissement, furent celles-ci :

— Pitié cette lettre et écris l'adresse bonne mère, car je sens bien maintenant que je ne pourrais plus; mais j'ai fait ce que je voulais, je suis contente.

La duchesse traça sur l'enveloppe le nom du marquis René de Rieux, officier de la marine royale, à Brest. Jane voulut lire cette adresse, elle sourit au nom de René.

— La poste est trop lente, dit-elle ensuite, et moi je ne peux pas attendre. Si tu m'aimes, bonne mère donne des ordres. Que le plus dévoué de nos serviteurs monte à cheval et parte à l'instant, qu'il sème l'or sur sa route pour arriver plus vite. Songe qu'il y va de ma dernière joie en ce monde.

— La joie fait parfois des miracles, murmura Mme de Simeuse en quittant vivement la chambre, où elle entra au bout de quelques minutes.

Jane la questionna des yeux.

— Antoine vient de partir à l'instant sur *Achmet*, le plus vil des chevaux arabes des écuries de ton père, répondit la duchesse à cette muette interrogation, il doublera la première poste et laissera sa monture au second ré-

lais. Il ne s'arrêtera ni une heure, ni une minute; a-t-il dit, il dépassera le vent et l'éclair.

— Combien de temps lui faudra-t-il pour arriver à Brest?

— Trente-huit ou quarante heures.

— Ainsi, dans trois jours et quelques heures, René peut-être à Paris?

— Il y sera, n'en doute pas, chère enfant.

— Oh! balbutia Jane si bas que sa mère ne put l'entendre, je sais que René fera des prodiges et réalisera l'impossible. Mais, trois jours, mon Dieu, c'est bien long! et quand René arrivera, n'est-ce pas moi qui serai morte.

XXXVIII

RENÉ DE RIEUX

Mlle de Simeuse laissa retomber sa tête sur l'oreiller, avec lequel son doux visage pouvait lutter de blancheur. Ses longues paupières s'abaissèrent sur ses grands yeux, qu'entourait un cercle d'azur, et elle ne fit plus aucun mouvement.

La duchesse, se méprenant à cette immobilité, crut que sa fille était endormie; elle s'approcha du lit afin de repaire ses regards avides de l'angé-

lique figure qu'elle voulait graver profondément, ineffaçablement dans son cœur et dans son souvenir, et qui bientôt sans doute n'existerait plus que dans ce double sanctuaire.

Elle s'aperçut à l'instant même avec surprise et avec effroi que de grosses larmes s'échappaient une à une des yeux fermés de Jane, et roulaient sur ses joues comme les perles d'un collier qu'on égrène.

— Mon enfant, s'écria-t-elle, ma chère enfant, pourquoi pleures-tu? est-ce que tu souffres?

— Ma mère, murmura Jane, embrasse-moi.

Mme de Simeuse prit dans ses deux mains la tête de sa fille, et la couvrit de baisers ardents. Jane souleva ses beaux bras qui conservaient leur forme si pure, et, les passant autour du cou de la duchesse, elle continua d'une voix faible et douce :

— Tu me demandes pourquoi je pleure, et je vais te le dire; Non, je ne souffre pas, mais ma pauvre âme se décale, et le calice qui s'offre à mes lèvres est rempli d'amertume; écoute, il faut que tu saches tout, je semble résignée, mais je ne le suis pas, je sens que je vais mourir et j'ai peur de

quelles sont assis de nombreux villages, baignés par l'Ailette, cette petite rivière court en serpentant au milieu des bouquets de verdure, et arrose de fertiles prairies avant de disparaître derrière les hautes futaies de Prast.

Ce château primitif occupait un vaste terrain et dans l'enceinte des murs se trouvait un oratoire dédié à St-Nicolas qui a subsisté jusqu'à la révolution de 1793.

Enguerrand élevait ainsi sur toutes les terres des merveilles d'architecture et des châteaux-forts véritables places de guerre, qui devaient lui assigner le premier rang parmi les puissants du royaume. Il rêvait alors, disent les historiens, de transformer sa baronnie en une sorte de souveraineté, dont il eût été le chef, et enivré de sa puissance toujours croissante, le seigneur de Coucy et de Folembray, eut un jour l'ambition de poser sur son front la couronne de France alors aux mains de Blanche de Castille, mais nous n'avons pas ici à écrire l'histoire des sires de Coucy, quoiqu'elle soit intimement liée à celle de Folembray dont nous devons nous occuper.

A la mort d'Enguerrand-le-Grand, tué par un accident de cheval en traversant à gué une rivière, Folembray passa entre les mains de son fils Raoul II qui fut tué en terre sainte au combat de Monsourah. La terre de Folembray devint l'appanage d'Enguerrand IV qui y fit exécuter des travaux importants et agrandit considérablement l'enceinte du parc.

En 1392, le château de Folembray reçut la visite de l'infortuné Charles VI accompagné du sire de Coucy et de quelques autres seigneurs, il cherchait dans la distraction des voyages, un soulagement à sa cruelle démence.

Enfin, Enguerrand, sire de Coucy, comte de Soissons, seigneur de Folembray de la Fère, et de cent cinquante autres villes, vint à mourir prisonnier en Bythinie, et il ne laissait pour recueillir cette immense succession que sa fille Marie de Coucy, veuve de Henri duc de Bar qui avait eu de son premier mariage avec la fille du roi d'Angleterre. Tous ces grands domaines, ces fiefs importants tombaient entre les mains d'une femme qui n'avait pas assez de fermeté pour administrer un pareil domaine.

Le duc Louis d'Orléans qui en contestait la possession, après trois ans de luttes et de résistance lui arracha un acte de vente, et il devint ainsi possesseur de la Seigneurie de Folembray dont Marie de Coucy se réservait l'usufruit des fruits, profits, revenus, et emoluments quelconques et portions d'icelles biens.

Louis d'Orléans fit ériger en 1400 la terre en Pairie par lettres patentes. En 1407, le duc d'Orléans seigneur de Folembray était assassiné à Paris au sortir de chez la reine par les ordres du duc de Bourgogne.

Pendant la guerre des Bourguignons et des Armagnacs, après un siège de quatre mois, Coucy et Folembray furent obligés de capituler et devinrent la propriété du duc de Bourgogne; Folembray fut alors dévasté, pillé et démolit par les vainqueurs.

Enfin, en 1412, après la paix d'Auxerre, Folembray fit retour au duc d'Orléans.

Mais la guerre venait de se rallumer entre la France et l'Angleterre. Louis d'Orléans leva des troupes et vint grossir l'armée royale, qui fut battue, hélas! dans les plaines d'Azincourt où le duc d'Orléans, seigneur de Folembray, fut retrouvé sous un monceau de cadavres, et les Anglais s'emparèrent du château de Coucy; Folembray resta en leur pouvoir jusqu'à ce que Dieu eût suscité la bergère de Domrémy pour sauver la France.

Vingt-cinq ans après, le nouveau duc d'Orléans se dévoua entièrement aux intérêts de la baronnie et il s'appliqua à faire disparaître les traces d'une si longue invasion, en développant le commerce et l'industrie.

C'est à cette époque qu'il dota son domaine d'un four aux verres qui, se perfectionnant de siècle en siècle, d'année en année, est devenu le grand établissement qui fait aujourd'hui la richesse de toute la contrée.

La verrerie de Folembray à peine naissante perdit son fondateur; le duc d'Orléans mourut le 11 janvier 1469. Louis II d'Orléans hérita des domaines de son père et devint seigneur de Folembray, mais en 1498 le nouveau seigneur montait sur le trône sous le nom de Louis XII, et le domaine de Folembray passait à la couronne.

François I^{er} vint à succéder à Louis XII et le grand bâtisseur de palais et de châteaux qui devait attacher son nom à tant de monuments impérissables, Le Louvre, Saint-Germain, Fontainebleau, Chambord, Villers-Cotteret, etc., etc., n'oublia pas qu'il était le seigneur de Folembray, et il fit relever dans le style de la renaissance, le vieux château en ruine, au lieu même qu'avait choisi Enguerrand III en 1209.

Il était divisé en deux parties irrégulières, et on arrivait dans chacune des deux parties par une double porte qu'embellissait quatre tours d'inégale hauteur.

Le pavillon du sud était celui du roi, derrière ce pavillon se trouvait une terrasse; un escalier de pierre conduisait dans la grande cour du château et de là dans le parc.

Le pavillon du roi était relié au pavillon nord par un corps de bâtiment dans lesquels se trouvaient les écuries et les chenils, et, en arrière, il y avait une terrasse, d'où l'on descendait dans les jardins par deux escaliers de pierre.

La chapelle de Saint-Nicolas, construite par Enguerrand, qui avait seule échappée à la ruine, fut restaurée et François I^{er} fit remplacer le dallage par des carreaux vernis et fleur-délysés, au milieu desquels on voyait son chiffre.

Le château était entouré d'un parc de soixante-dix arpens qui n'avait pas vu la hache depuis 1376.

François I^{er}, qui aimait le séjour de Folembray, y venait à l'époque des chasses avec sa favorite Mme de Chateaubriant pour y courir le daim, le chevreuil, et les sangliers si communs dans la forêt de Coucy. Plusieurs édits furent datés de Folembray.

Henri II vint aussi l'habiter, et c'est de cette résidence qu'il signa l'édit confirmant les privilèges accordés par les rois de France aux avocats du roi en son château de Paris.

De tristes jours allaient s'élever encore pour Folembray et éclairer la sanguinaire vengeance d'une femme.

Marie, reine de Hongrie, furieuse d'apprendre que les soldats de Vendôme chantaient ses amours avec un seigneur de la cour, fit porter le fer et le feu dans toute la Picardie par un détachement des troupes impériales; près de huit cents villages furent incendiés, et les impériaux s'attaquèrent à Folembray qui fut pillé de fond en comble et livré aux flammes le 15 octobre 1552.

Cette barbare exécution ne resta pas impunie, Henri II ne pouvait oublier l'injure faite à son royaume et au château de son père. Quelques années après, il se dirigea dans les Pays-Bas avec une armée sur Mariemont, séjour de la reine, et il se vengea de l'incendie de Folembray par l'incendie de la maison royale.

Sur les murs fumants de cette somptueuse demeure Henri fit placer cette inscription:

Reine insensée, souviens-toi de Folembray.

Henri II fit restaurer le château de Folembray, mais il avait perdu son ancienne splendeur et il ne fut plus qu'un rendez-vous de chasse.

En 1576 Henri III donna la terre de Folembray, à Diane de Valois, duchesse d'Angoulême, fille légitime d'Henri II; mais à la mort de cette princesse, qui ne laissait pas d'héritier, le domaine fit retour à la couronne.

Henri IV poursuivant la conquête de son royaume était venu assiéger Laon et la Fère qui étaient au pouvoir des ligueurs commandés par le duc de Mayenne; pendant les opérations du siège, il résida à Folembray où il avait installé la belle Gabrielle, duchesse de Beaufort qui accompagnait partout l'aventureux monarque.

On raconte qu'un jour, après avoir laissé sa belle maîtresse en pleurs pour retourner à Travecy, où était son quartier général, celle-ci, du haut d'une tourelle, agitant son mouchoir pour saluer son royal amant. Henri, qui l'aperçut, s'écria: Oh! la folle en Braie.

Quelques chroniqueurs, enrêpétant ce jeu de mots, le donnaient comme étymologie du nom de Folembray, mais ils oublièrent que Folembray portait déjà ce nom depuis plus de huit siècles. C'est dans cette résidence que fut signé le 31 janvier 1596 le traité qui mettait fin aux guerres de la ligue.

Sous le règne de Louis XIII Folembray eut à subir de nouvelles épreuves et pendant plusieurs années il fut ravagé par des partisans. En 1649 le château transformé en caserne fut rendu presque inhabitable. Louis XIV l'abandonna complètement, et le pavillon principal s'étant écroulé, on fit mettre en vente les démolitions; bientôt la terre de Folembray cessa d'appartenir au domaine royal. Louis XIV la donna en 1672 ainsi que celle de Coucy à son frère le duc d'Orléans, et elle resta dans cette famille jusqu'en 1793.

Le château de Folembray n'existant plus qu'à l'état de ruines et en 1700, le duc d'Orléans en concéda la jouissance pendant trente ans aux sieurs Bégon, Channeville et de la Pommeraye pour y établir une grosse verrerie et y fabriquer des cristaux de lustres. La grande industrie de la verrerie à laquelle les gentilshommes pouvaient se livrer sans déroger était décidément fondée à Folembray.

En 1709 on abandonna la fabrication des verres à vitres pour tenter celle des bouteilles et Thévénot l'inventeur, perfectionna si bien ses produits qu'on les appelait des *Thévénottes*. On peut encore voir dans la verrerie de Folembray, une de ces bouteilles fabriquée par Thévénot lui-même, en 1720. Depuis 1715 Folembray portait le titre de Verrerie Royale.

En 1760 Guillaume Férét successeur de Thévénot, s'associa de Saint-Mars, conseiller du roi et contrôleur des rentes de l'hôtel-de-ville de Paris; puis, à la mort de Saint-Mars, la verrerie passa entre les mains de Michel de Valcourt, porte-manteau de la reine, marié à Marianne de Saint-Mars, qui la racheta une somme de cent mille livres.

En 1785 la verrerie était dirigée par M. Tronsen qui avait épousé Mlle de Valcourt.

Pendant la période révolutionnaire, l'industrie de Folembray resta stationnaire; il faut attendre l'année 1817 pour revenir à l'établissement de Folembray: il était alors dirigé par M. Tronsen de Valcourt et son gendre M. de Montizeaux.

A cette époque, M. le baron de Poilly, jeune et brillant officier des chasseurs de la garde, chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Louis, qui avait épousé Mlle Montizeaux, devint propriétaire de Folembray.

Sous son administration, ce magnifique établissement prit un nouvel essor, et M. de Poilly se plut à embellir la vaste habitation qui avait remplacé l'ancienne résidence royale.

Le 25 mai 1821, il reçut au château de Folembray la duchesse de Berri qui revenait de Notre-Dame-de-Liesse, et quelques mois après, Son Altesse Royale tenait sur les fonds baptismaux, au nom du duc de Bordeaux, un fils de M. le baron de Poilly, qui reçut le nom de Henri.

La verrerie de Folembray fut placée jusqu'en 1847 sous l'habile direction de M. de L'Age. Le baron de Poilly reprit alors sa verrerie qu'il dirigea jusqu'à sa mort.

M. le baron de Poilly était un des types les plus accomplis de la vraie noblesse française, les fêtes et les chasses se succédaient à Folembray, et ces réunions où brillait la belle comtesse de Fitz-James, sa fille morte brûlée à la suite d'un horrible accident, étaient très recherchées par l'aristocratique société de cette contrée.

Henri de Poilly, ancien attaché à la légation de France à Florence devint propriétaire de Folembray, et pour donner une nouvelle impulsion à la verrerie, il s'associa le comte Charles de Fitz-James son beau-frère et M. Labarbe, qui fut nommé gérant de la société; sous sa direction, de nouveaux fours furent créés, et une cité toute entière sembla surgir de terre, imprimant une vie nouvelle aux ateliers restaurés et agrandis.

Marié en 1855 à la princesse Nariskine, comtesse Worousov Daschow, le baron de Poilly devenait veuf en 1856, remarié en 1860 à la comtesse de Brégo, née du Hallay Coetquen, il mourut le 20 septembre 1862, âgé de quarante-un ans, laissant à sa jeune veuve le soin de continuer son œuvre dans cette commune de Folembray dont les Poilly étaient les bienfaiteurs. La baronne de Poilly, cette charmante mondaine dont tout le high-life parisien connaît la grâce et les aristocratiques réceptions, n'a pas manqué à sa mission, et chaque année elle va passer, au château de Folembray, quelques mois de la belle saison, ramenant avec elle les joyeuses réceptions d'autrefois, et montrant avec orgueil ce magnifique établissement qui est une source de bien-être et de richesses pour le pays.

A la mort de M. de Poilly, maire et conseiller général, la direction de la verrerie resta entre les mains de M. Labarbe; la mort étant venu l'enlever à son tour à la gérance, c'est M. le comte de Brégo, fils de la baronne de Poilly, qui a pris résolument la direction de cet immense établissement.

Ce jeune homme, à qui la fortune faisait de riches loisirs, s'attachant aux plaisirs faciles de son âge, s'est dévoué entièrement à cette œuvre, heureux de consacrer son intelligence et son activité à cette industrie qui n'occupe pas moins de 600 ouvriers. Il a pensé que dans cette fièvre de spéculations et d'agiotage, qui traraille si fatalement notre société moderne, il y avait un meilleur emploi - faire de sa fortune et de son intelligence, et c'est au milieu de cette laborieuse population, qu'il a voulu aller conquérir la bienfaisance et moral influence que sait toujours obtenir celui qui sait la mériter en se dévouant à une œuvre utile.

Les ouvriers de la verrerie de Folembray gagnent non-seulement des salaires rémunérateurs, mais ils reçoivent des encouragements de toutes sortes, en primes d'association, primes d'assiduités et de fabrication, sans compter les soins d'un médecin spécialement attaché à l'usine et des indemnités en cas de maladie.

On trouve encore dans la verrerie, une école pour les enfants, etc.

Mme de Poilly, la gracieuse châtelaine de Folembray, voulant que le lieu qui avait reçu le dernier soupir d'une profonde blessure qui paraissait avoir été faite avec un instrument tranchant. Sa maîtresse a été trouvée étendue ivre-morte sur le parquet par les voisins surpris de ne pas voir M. Chrétien, chez lequel ils avaient entendu du bruit pendant la nuit.

Cette femme, une fois dégrisée, n'ayant

jeunes enfants des deux sexes, dont elle a confié la direction aux religieux de la Providence de Portieux.

Mme la baronne de Poilly continue ainsi les généreuses traditions de ceux dont elle porte noblement le nom, prouvant une fois de plus que sous l'élegante et aristocratique femme du monde, il y a la femme de cœur et de dévouement.

E. DE COETLOGON.

MM. les Actionnaires du CREDIT VIAGER sont prévenus que le dividende de 12 fr. 45 par action, voté par l'assemblée générale du 5 av. il, est payé à la Caisse de la Compagnie, rue Richelieu, 92, de 11 heures à 3 heures.

VÊTEMENT LE SANS RIVAL COMPLET nouveau Etbeuf extra fin, identique de qualité à ce qui se vend partout 45 francs 28 Ad. GODCHAU Faub. Montmartre, 12 Rue de Rivoli, 75

MAISON DU PONT-NEUF 1^{re} Communion complet 9 50

On demande pour maître de suite à exécution un projet relatif aux assurances incendie un commanditaire disposant de 2,000 francs Bénéfices certains. S'adresser au docteur à M. G. Bay, 54, rue Labat, à Paris.

PILIVORE détruit le duvet des bras. Sécurité parfaite. DUSSEY, 1, r. J. Rousseau

TAILLEUR DÉTAILLÉ, 5, rue de la Bourse, Maison de confiance de travailleur qui s'occupe. H. Nourissier, 25, rue d'Orléans. Facilité de paiement aux employés des Administrations.

LE CALENDRIER

MARDI 18 AVRIL 1882 JOUR DE L'ANNÉE : 108

Signe du Zodiaque: L'Erevoisse.

Lever du soleil à 5 h. 8 m. Coucher du soleil à 6 h. 54 m. Lever de la Lune à 5 h. 5 m. matin. Coucher de la Lune à 8 h. 3 m. soir.

1^{er} jour de la Lune

Saint Parfait

Prêtre, martyrisé par les Maures en l'an 850.

Sainte Elisabeth de Hongrie.

Princesse renommée par sa vertu et sa charité.

ÉPHÉMÉRIDES. — 18 avril 1450 : Bataille de Pormignies (Calvados). — Les Anglais sont chassés de la Normandie.

LE TEMPS

Le thermomètre de l'ingénieur Quelin, rue de la Bourse, a marqué :

A 7 h. de matin... 9° au-dessus de zéro. A 11 h. du matin... 12° A 1 h. après-midi... 13° Hauteur barométrique... 751

En France, la pluie a encore été générale; elle tend à diminuer aujourd'hui; mais de nouveaux mauvais temps sont prochains. Une tourmente de neige sévissait ce matin au Pic du Midi, où le thermomètre est descendu, cette nuit, jusqu'à -13°, tandis qu'il s'est abaissé seulement à 2° au Puy-de-Dôme.

FAITS DIVERS

PARIS

Vol de 1 million à la grande poste. — La nuit dernière, un vol de un million a été commis à la grande poste de la place du Carrousel. Les voleurs ont pénétré dans une grande salle contenant les chargements et en ont enlevé 180.

Toutes les mesures ont été prises pour empêcher la négociation de ces valeurs.

Accident de voiture. — Rue de Provence, hier soir, à six heures, un coupé de maître, dans lequel se trouvait le docteur Auger, chirurgien de l'hôpital Cochin, a été accroché par un camion et versé.

Le docteur a eu le bras cassé, le cocher qui était tombé sur le trottoir, s'est relevé avec quelques contusions seulement.

Le cheval très fougueux, continuait à traîner la voiture renversée et aurait certainement causé d'autres accidents, quand il a heureusement pu être maintenu par M. Malétras, inspecteur au chemin de fer de grande ceinture.

Le docteur Auger a été reconduit à son domicile, 16, rue de Penthievre.

Mort mystérieuse. — Un nommé Joseph Chrétien, demeurant rue des Lilas, a été trouvé mort dans son lit, il y a deux jours. Il avait le crâne ouvert par une profonde blessure qui paraissait avoir été faite avec un instrument tranchant.

Sa maîtresse a été trouvée étendue ivre-morte sur le parquet par les voisins surpris de ne pas voir M. Chrétien, chez lequel ils avaient entendu du bruit pendant la nuit.

Cette femme, une fois dégrisée, n'ayant

pu ou voulu dire ce qui s'était passé entre elle et son amant, a été consignée à la disposition de la justice. Le cadavre de M. Chrétien a été transporté à la Morgue pour y être soumis à l'autopsie.

Un escroc du grand monde. —

Un individu d'allure distinguée, disant se nommer le marquis de San Stephano, lia connaissance il y a quelque temps, avec une honorable famille de commerçants du Marais. Le marquis, parvenu à capter la confiance du chef de la famille, lui demanda la main de sa fille que le négociant très flatté d'avoir pour gendre un notable Espagnol, lui accorda.

Les fiançailles faites, le marquis loua un somptueux appartement, rue de Turenne, que le futur beau-père fit meubler par son tapissier.

Le mariage devait être célébré à la fin du mois. Aussi le beau-père fut très surpris, ces jours derniers, de ne pas voir son gendre arriver à l'heure habituelle passer la soirée près de sa future. Il envoya son domestique rue de Turenne, où il lui fut répondu que le marquis de San Stephano avait quitté Paris sans laisser sa nouvelle adresse, après avoir vendu le mobilier.

Le lendemain, plus de vingt fournisseurs se présentèrent rue de Turenne et apprirent la suite de leur noble client.

Une plainte collective en escroquerie a été déposée au parquet par le négociant, qui jura d'être plus prudent à l'avenir dans ses relations, et par les fournisseurs auxquels il a escroqué une centaine de mille francs de marchandises, destinées à la corbeille de mariage de sa future. Cet escroc est activement recherché.

DÉPARTEMENTS

Navire coulé. — Le trois-mâts français la Moskova sortait à calo sèche de Queyries (Bordeaux), où il venait de réparer sa carène, lorsque à la suite d'un grain, il donna de la bande et coula.

On a pu, grâce aux mesures prises par le commandant du port, haler les trois-mâts à un ponton et le maintenir droit sur sa quille.

Des pompes à vapeur épuisent l'eau. Aucun accident de personne à déplorer.

Incendie. — Samedi matin, vers trois heures, un incendie a éclaté dans une maison du Lazaret, à Marceille. Les flammes envahissant l'escalier, les agents de service durent, à l'aide de draps, opérer le sauvetage de deux femmes et d'une fillette à moitié mortes de peur.

Suicide. — Le Périgord a annoncé avant-hier qu'un négociant de notre ville avait essayé de se suicider. L'Avenir confirme le fait et ajoute les détails suivants :

M. Delfarges, de la maison de banque Leymarie, Raynaud-Labrie, Delfarges et C^{ie}, a tenté de se tuer: il y a quatre jours en se tirant un coup de pistolet dans l'oreille. Par bonheur, le projectile avait perdu une partie de sa force de pénétration, en raison de la pression du canon sur la partie frappée. M. le docteur Gadaud, immédiatement appelé, lui pu extraire la balle. La vie de M. Delfarges n'est pas en danger.

La nouvelle que nous avons publiée, au sujet de la Banque de la Dordogne, nous dispense d'insister sur les causes probables de ce douloureux événement.

LES THÉÂTRES

Ce soir : Aux Bouffes-Parisiens, reprise et 370^e représentation de la « Mascotte » :

Pippo MM. Verdelet Hittemanns Ch. Lamy Pesecheux Desmonts Mmes Degrandi Berthe Legrand Lydie Borel Duparc

Au Théâtre-Cluny, première représentation de « 115, rue Pigalle, comédie en trois actes, de M. Alexandre Bisson :

Loriot MM. Galaberd Quinquemel Meunier Bernard Médonny Frédéric Dupuy Chambon Lecœur Mme Taupin Mlle L. Aubry Mlle Loriot Kid Valentine Jane Mario Hélène Lebrun Virginie Regnault

Mlle J. de Cléry a remplacé hier soir, au pied levé, dans le « Voyage d'agrément », Mlle Lesage, subitement indisposée.

Le tirage de la Loterie des artistes dramatiques aura lieu jeudi prochain, à midi précis, au Cirque d'hiver.

En dehors du grand drame les « Nuits de Londres », qu'il écrit pour le théâtre de la Porte-Saint-Martin, et qui passera après le « Voyage à travers l'impossible », M. William Busnach travaille, avec M. Adolphe Jaime, en vue du Palais-Royal, à une comédie intitulée : « Mademoiselle Cré Nom! dont le principal rôle est écrit par Mlle D.nell.

M. Chastelain, l'ancien père noble de l'Ambigu, dont on avait tout sérieusement annoncé, l'an dernier, l'entrée dans

un convent de carmélites, a fait hier sa rentrée dans le monde... au théâtre Montmartre.

L'engagement au théâtre des Nouveautés de Mme Vaillant-Couturier est conclu pour une durée de cinq ans, moyennant 30,000 francs par an.

Samedi, en faisant travailler, au Cirque d'hiver, un de ses chevaux, en vue de sa prochaine rentrée au Cirque-d'été, Mlle Loiset est tombée avec sa monture et s'est assez grièvement blessée à la tête.

Nous recevons la lettre suivante :

Marseille, le 15 avril 1882.

Nous nous faisons un plaisir, mon collaborateur et moi, de vous donner avis que la première représentation de notre opéra « Claudia » couronné à Marseille en 1880, est fixée à mercredi, 19 courant.

Espérant, monsieur le directeur, que vous voudrez bien nous accorder l'honneur de vous faire représenter à cette occasion. D'avance, avec nos remerciements, veuillez agréer l'assurance de notre considération distinguée.

E. BARRIER.

Le dompteur Cardono a fait une brillante rentrée au cirque Fernando. Les lions ont trouvé un maître qui paraît nullement disposé à se faire dévorer. Début d'une troupe de gymnastes étonnants de hardiesse.

UN RÔDEUR DE COULISSÉS.

BULLETIN COMMERCIAL

Marché de Soix

Table with multiple columns listing market prices for various goods like flour, oil, and other commodities. Includes sub-sections for 'Bourse du Soix' and 'Marché de Soix'.

LE SPORT

RÉSULTATS DES

Courses du Bois de Boulogne. Prix de Montretout. — Champagne et Florentine, deat-beat pour la 1^{re} place. Prix de Bagatelle. — Aquilin, 1^{er}; Dublin, 2^e; Biskan, 3^e. Prix de Sévres. — Anglais, 1^{er}; Glaucour, 2^e; Villeron, 3^e. Prix Riennes. — Versainville et Gastonnette, deat-beat pour la 1^{re} place; Riols, 3^e. Prix Nabob. — Cimier, 1^{er}; Seigneur, 2^e; Vipérine, 3^e. Prix Saint-James. — Friandise, 1^{er}; Lyre, 2^e; Favorite, 3^e.

MENU DU JOUR

Purée de pois au riz. Rougets saucés aux huîtres. Cotelettes de veau. Canards sauvages rôtis. Tartareilles aux cerises. Dessert.

Publications de Mariages.

Entrée : M. Bonillet, empl. rue du Chemin-Vert, 108, et Mlle Robin, à Dracy (Yonne). M. Tremblay, empl. rue Lacharrière, et Mlle Barbier, même rue. M. Daehn, ébén., fg St-Antoine, 182, et Mlle Kintzel, rue Basfrie, 34. M. Jean, fustier, rue St Sabin, 9, et Mlle Millo, même rue. M. Lavoix, tonn., rue Ste-Marguerite, 23, et Mlle Léveque, r. Claude-Ducloux, 67. M. Devaux, peintre, rue Gamby, 14, et Mlle Bondigout, à Genesee (S.-et-O.). M. Ledieu, ing., av. de la République, 23 et Mlle Moulin, rue Picardie, 26. M. Bizet, inst., bd Voltaire, 59 et Mlle Leffevre, à Marines. M. Cotte, médecin, bd Voltaire, 74 et Mlle Fourrier, à Rambouillet. M. Pozier, inst., rue Oberkampf, 3 et Mlle Wegel, rue Guilhem, 12. M. Noury, fabric., rue St Sébastien, 50 et Mlle Bachelier, à Novers. M. Barteling, fabric., rue Folle-Méricourt, 35 et Mlle Lejeune, à St-Malo.

